

LA RELÈVE DES GÉNÉRATIONS: SOCIOLOGIE, MYTHES ET RÉALITÉS

per

Marie-Thérèse Lorcin

(UNIVERSITÉ LUMIÈRE-LYON.2. FRANCE)

Intégrer les jeunes au monde des adultes est la tâche primordiale imposée à toute société, qu'il s'agisse des espèces animales ou de l'espèce humaine, que l'on parle des sociétés traditionnelles ou des sociétés contemporaines.

Assurer la relève des générations suppose deux mouvements de transfert qui ne doivent jamais s'interrompre. Le premier consiste à transmettre aux jeunes les techniques, les croyances, les normes et les valeurs auxquelles la société est attachée; c'est l'éducation.

Le second consiste à remettre aux mains des jeunes les pouvoirs et les responsabilités ou, comme disent les sociologues, le contrôle des échanges inhérents à la vie de société: les échanges de biens, les échanges de femmes et les échanges d'idées.

À l'heure actuelle, l'accès des jeunes à l'établissement soulève de graves difficultés, qui concernent aussi bien la post-adolescence que l'adolescence.

Le seul modèle du passage de l'enfance à l'état adulte est, dans l'Occident contemporain, le modèle scolaire. Ce dernier, malgré les chances qu'il offre à tout individu, est accusé de diffuser l'instruction sans se soucier d'éducation. On l'a même soupçonné d'avoir donné naissance à la «crise de l'adolescence» dont les ethnologues prétendaient, voici peu, n'avoir point trouvé trace dans les sociétés archaïques...

Les grincements de la machine sociale ne se bornent pas à l'adolescence. La durée de la vie s'allonge, la scolarité aussi; la productivité fait de tels bonds en avant que le chômage progresse inexorablement. Tout cela retarde l'accès des jeunes à une profession, à l'indépendance économique, à la fondation d'un foyer. On voit se multiplier les situations d'attente (chômage, stages, assistanat, cohabitation, etc.), bien que la proportion des jeunes dans notre Europe en perte de vitesse ne cesse de décliner.

L'historien étend le champ de sa recherche en appliquant au passé les interrogations du présent. On aimerait bien savoir comment s'organisait au Moyen-Age la relève des générations, quelles institutions, quelles coutumes encadraient le passage de l'enfant à l'adulte, quels conflits surgissaient entre les anciens et leurs successeurs, de quels moyens disposait la société pour faire face aux difficultés, etc.

Il semble particulièrement opportun d'observer dans ce but les trois derniers siècles du Moyen-Age, non seulement parce que les documents disponibles sont plus nombreux, mais aussi parce que cette période est riche de changements capables de perturber l'accès des jeunes aux rôles d'adultes. Au «monde plein» succède une terrible pénurie d'habitants à partir de 1350. Le manque de main-d'oeuvre et l'abondance des terres vacantes rendent l'installation des jeunes plus aisée et plus précoce. En revanche, ceux qui résistent aux «mortalités» et parviennent à l'âge adulte ont une espérance de vie plus longue qu'avant la Peste Noire. Le vieillissement, constaté un peu partout, peut freiner la relève des aînés par leurs successeurs. Autre phénomène dont les répercussions sont profondes: les guerres, que les Etats ne savent comment terminer, et qui font régner la violence sur des territoires beaucoup plus vastes qu'aux siècles antérieurs. L'armée ouvre largement ses rangs: nombre de jeunes trouvent là un débouché. C'est le théâtre de quelques ascensions spectaculaires (Duguesclin) et de plus nombreux décès prématurés. Enfin une urbanisation incontrôlée gonfle les rangs des «immigrés récents» et autres déracinés. Comme dans le monde actuel, les moyens d'assurer l'insertion matérielle et morale des jeunes dans la communauté urbaine tardent à se mettre en place.

A partir du milieu du XIII^e siècle, on dispose de documents plus variés et plus riches en renseignements sur la jeuneuse et les jeunes. Ce sont par exemple des traités d'éducation rédigés en langue vulgaire et dont certains sont l'oeuvre de laïcs, tels Philippe de Novare, Geoffroy de la Tour Landry, Christine de Pizan. Ce sont surtout les actes de la pratique, qui forment de volumineuses séries: contrats d'apprentissage, testaments, contrats de mariage, etc. Aux actes privés s'ajoutent les sources judiciaires, dont l'étude a fait faire à l'histoire sociale de remarquables progrès au cours des deux dernières décennies. Les lettres de rémission, en particulier, sont de plus en plus mises à contribution. Sur la jeunesse, ses limites d'âge, son comportement, sa place dans la société, elles fournissent les renseignements les plus précis dont on dispose à l'heure actuelle.

Pourtant si l'on possède déjà, grâce aux nombreux travaux antérieurs, de remarquables ouvrages d'ensemble sur l'enfance et les enfants au Moyen Age, la recherche est moins avancée sur la jeunesse et les jeunes. L'heure de la synthèse n'est pas encore venue.

Ces quelques pages d'introduction n'ont donc pas la prétention d'être une somme... Elles indiqueront simplement quelques pistes de recherche, et cela dans un champ bien délimité que les autres articles de cette revue se chargeront d'étendre. Les exemples proviendront essentiellement de la France et de l'Angleterre.

Chaque fois que possible, la préférence sera donnée au grand nombre, au «commun» plutôt qu'aux élites. Mais cette intention s'avère irréalisable en bien des cas.

Enfin parmi les multiples thèmes que pourrait comporter le sujet, quelques uns seulement ont été retenus.

En premier lieu, il convient de s'interroger sur la conception qu'ont les contemporains de la jeunesse, de leur jeunesse, de sa durée, et des traits, bons ou mauvais, qui la distinguent des autres âges de la vie.

En second lieu, et sans décrire le système éducatif dans son ensemble, bien entendu, il faudra rappeler quels sont en ce domaine les choix faits par l'Occident médiéval. La formation des jeunes peut être confiée en effet, soit au foyer d'origine, soit à un autre foyer domestique, soit à des institutions spécialisées (écoles, pensions), soit à des groupes de pairs plus ou moins indépendants des adultes. Les modalités d'accès aux rôles d'adultes sont très liées aux moyens employés pour préparer ce passage.

Les modalités et les étapes de l'intégration constituent l'essentiel de l'étude: quels rites de passage ponctuent la période qu'on appelle la jeunesse, quels privilèges la société reconnaît aux jeunes, comment s'effectue l'accession aux pouvoirs de commandement et à l'héritage, quelles coutumes permettent d'étaler les processus dans le temps si besoin est... Comme dans toutes les sociétés traditionnelles, le cursus prévu pour les filles diffère de celui prévu pour les garçons.

Enfin il faudra examiner les risques qu'implique partout et toujours la relève des générations. Chaque système a ses risques d'échecs et de conflits. L'Europe du Moyen Age ne fait pas exception à la règle, mais ses difficultés majeures sont évidemment autres que les nôtres.

1. *La jeunesse est une maladie qui passe avec l'âge*

Les bornes de la jeunesse: l'approche de la quarantaine

Comme on l'a souvent remarqué les sources écrites mettent en lumière un paradoxe qui eut la vie longue. Les érudits, nourris de tradition antique, dé-

coupent la vie humaine en 5 ou 6 âges avec un soin minutieux. Le langage courant, en revanche, emploie une terminologie fort imprécise pour désigner les individus entre 15 et 60 ans.

Voici par exemple le texte d'un savant, Jean Gerson:

...les ungs y obéissent a enfance, comme Saint Nicolas, et dure jusques a sept ans; les autres jusques a l'aage de pucelage, et donc jusques a XIII ans; les autres en l'aage de adolescence qui dure jusques a XXI ans; les autres en jeunesse qui dure jusques a XXVIII ans ou trente; les autres en l'estat d'omme parfait qui dure jusques a cinquante ans; les autres en l'estat de vieillesse jusque a LXX ans; les autres en l'estat de defaillance et d'antiquité qui n'a point de terme certain. (Gerson, *Oeuvres Complètes*, éd.par M.Glorieux, vol.VII, p.885).

Les actes de la pratique se soucient peu de distinctions aussi subtiles, d'autant que l'âge n'est pas encore un repère indispensable de l'identité. Dans les lettres de rémission étudiées par Cl.Gauvard, 25% seulement des suppliants indiquent un âge chiffré, et 36% indiquent un âge «qualifié», c'est-à-dire qu'ils se présentent comme «enfant», «jeune homme», «vieux», etc. Négligence qui ne dépend pas du niveau culturel des criminels puisque les 3/4 des nobles et des clercs n'indiquent point d'âge chiffré. L'incertitude est encore plus grande dans les textes littéraires où le mot «enfes» peut s'appliquer à un quadragénaire, comme chacun sait.

Dans la France de Charles VI, le langage courant ne distingue pas d'âge intermédiaire entre la jeunesse et la vieillesse. Celui qui n'est plus «jeune» est «ancien» ou «vieux». La notion de maturité, si importante pour les gens cultivés, n'affleure pas dans le parler reproduit par les actes judiciaires.

Si la jeunesse est, d'après les lettres de rémission, un groupe aux contours quelque peu flous, il est clair qu'il comprend deux strates. Les «jeunes enfants» sont ceux qui ont entre 15 et 20 ans. Ils sont tous célibataires; ils ne déclarent pas de profession déterminée sauf pour se dire au service d'un maître en qualité d'apprenti ou valet. Les «jeunes hommes» ont entre 20 et 30 ans. L'âge moyen de ces suppliants est de 27 ans; la moitié d'entre eux sont des hommes mariés et pères de famille. Ils ont en majorité une profession déclarée.

Dans les lignages nobles du x^{ix}e siècle, la paternité seule met un terme définitif à la période de jeunesse, cet espace de liberté et d'errance étudié par G.Duby. Mais on ne peut étendre cette conclusion à l'ensemble de la population du royaume de France à la fin du xiv^e siècle. Etablissement, mariage et la paternité elle-même ne font pas automatiquement sortir un individu du groupe

des jeunes s'il a moins de 35 ou 40 ans. Le fait biologique l'emporte sur les critères sociaux.

La jeunesse a donc des limites élastiques, et son terme est assez reculé pour englober ce que nous appelons à présent adolescence et post-adolescence ou les débuts de l'âge adulte.

«Dolente est la terre que enfe governe»

Dès l'âge de 12 ans selon Froissart, le jeune homme reçoit les flèches du dieu Amour, et c'est alors une suite d'aventures exaltantes ou décevantes qui forment la matière première de la poésie lyrique. Jeunesse est synonyme de beauté, largesse, courtoisie, prouesse. Même si le poète est une femme, elle se doit d'exalter l'époque des premières amours. L'amour courtois est pour les jeunes nobles un indispensable pédagogue (cf. plus loin).

En revanche, dans les autres domaines de la pensée, l'image donnée de la jeunesse est beaucoup moins flatteuse. Quel que soit l'âge de l'écrivain, la jeunesse paraît inspirer plus de méfiance que de sympathie. Et surtout elle n'est pas considérée comme le moment privilégié où l'on voudrait voir le temps suspendre son vol. L'âge idéal, c'est la maturité, du moins pour l'homme. Philippe de Novare dans son traité «Des IIII tenz d'aage d'ome», écrit vers 1260, se fait le théoricien de cette idée reçue.

«Moien aage», qui va de 40 à 60 ans, est le meilleur âge de la vie. L'homme atteint en effet la connaissance de soi et la pondération. De plus, il est en pleine possession de ses moyens: ses facultés connaissent leur épanouissement maximum et sa condition sociale est de plus solidement assise. L'homme bâtit solidement son avenir, oeuvrant pour son salut éternel et installant son lignage au plus haut. Les deux étapes antérieures, enfance (jusqu'à 20 ans) et jeunesse (de 20 à 40 ans), sont simplement la préparation à la maturité. Aussi leur consacre-t-il respectivement 19 et 31 pages, alors qu'il en attribue 40 au seul «moien aage».

La sagesse des nations, qui s'exprime, dit-on, en proverbes, reflète cette hiérarchie bien incrustée dans les esprits. Dans le recueil de Moranski par exemple, le mot enfant apparaît 18 fois, mais le mot femme 38. Jeune et jeunesse on ensemble à peine une dizaine d'occurrences, mais vieux et vieillir plus de 12. Même si l'on retient tous les termes qui touchent de près ou de loin à la jeunesse, à l'éducation, aux relations avec les parents, les maîtres, etc., les proverbes concernant notre sujet ne représentent guère que 2% du total.

Ces proverbes, selon l'usage, se contredisent sans vergogne, tels «Nourreture passe nature» et «Nature passe nourreture».

On y trouve la méfiance de l'adulte devant une nature juvénile instable, inexpérimentée et que la raison ne gouverne pas encore.

L'éducation paraît le plus souvent patriarcale. Dans l'intérêt du père et du seigneur, il faut garder l'enfant dans sa mesnie.

«Il faut mal nourrir autruy enfant

Car il s'en va quant il est grant».

Pourtant les voyages forment la jeunesse:

«Rien ne set qui hors ne va».

Cette période de la vie ne doit pas être gaspillée: il faut bien au contraire amasser des biens et du savoir.

«On doit porchacier en sa jeunece

de quoi ou vaile meuz en sa vailace».

«Que jones aprent vieus le retient».

Mais on se méfie des jeunes trop calmes, comme de l'eau qui dort:

«De joene saintel veil dyable».

Moralistes et pédagogues évoquent la jeunesse plus souvent que ne le font les proverbes. Mais ils lui accordent rarement une place distincte. On dirait qu'ils ont du mal à adapter leur discours à un âge déterminé, même lorsqu'ils prétendent écrire pour leurs propres enfants. Raimond Lulle paraît s'adresser d'abord à un garçonnet: les passages qu'il consacre à la Création, très poétiques, sont propres à frapper l'imagination d'un enfant. Mais suivent bientôt des dissertations scientifiques et des propos sur les péchés qui ne peuvent concerner que de plus âgés: ne pas commettre meurtre ni fornication, ne pas convoiter la femme de son voisin, etc. Gerson s'intéresse beaucoup aux enfants de 7 à 14 ans environ; sa «brève manière de confession pour jones gens» est adaptée aux besoins des enfants plus que des «jeunes». Goeffroy de la Tour Landry écrit pour ses filles qu'il voit «jeunes et de sens dégarnies». Mais il compose un recueil d'historiettes et de portraits qui, à de rares exceptions près, reflètent des préoccupations d'adultes déjà établis dans la société. De plus, certains récits sont tellement choquants qu'on les voit mal destinés à des jeunes filles, même vivant à la campagne et au xive siècle... La «Complainte de François Garin» est réellement écrite pour un jeune homme, mais c'est un cas particulier car les conseils s'adressent au seul fils de marchand.

Il faut revenir à Philippe de Novare pour trouver des pages expressément consacrées à la jeunesse et contenant des propos valables pour l'ensemble de cet âge. Qui plus est, l'auteur exprime une opinion nuancée.

«Jovens», dit P. de Novare, est l'âge le plus périlleux de tous, parce que la raison ne domine pas encore. Propension à la luxure et à la violence, témérité, excès de confiance en soi, insouciance: tels sont les défauts qui conduisent les jeunes à perdre leur âme, à déclencher des conflits qu'ils ne savent apaiser, à mourir prématurément de mort violente, et à perdre de réputation des femmes et filles de bon lignage.

Mais chaque âge a aussi des qualités innées. Contrairement à beaucoup de moralistes, l'auteur ne se contente pas de blâmer. Dieu a généreusement doté la jeunesse.

Li bien de jovant sont grant et assez en i a; car l'an i a plus de joie que en autre tens, et de cortoisie et de largesce et de pooir de cors et de vigor et de valor, et d'espoir de longue vie et de conquest, et d'avoir hoirs et paranz et amis selonc droit de nature; et de toutes ces choses doit on user et orer resnablement a son pooir.

Bien que, répète-t-il, les jeunes écoutent peu les avis de leurs aînés, l'auteur distribue force conseils. Mais ce gentilhomme d'origine italienne, qui a beaucoup fait, beaucoup vu et beaucoup lu, est un observateur sagace. Il ne donne que deux conseils négatifs: ne pas se révolter contre son seigneur, ne pas chercher querelle à autrui, et surtout pas à son évêque, ni à son seigneur, ni à sa propre épouse, car on est assuré de ne rien y gagner. Les conseils positifs, plus nombreux, s'appuient judicieusement sur les traits de caractère et la position sociale des jeunes.

Les jeunes ont un naturel joyeux et sociable. C'est donc le moment de pratiquer sans effort les vertus de largesse et de courtoisie et de s'entourer d'amis du même âge.

Jones doit bien estre joliz et mener joieuse vie, et doit estre cortois et larges, et accueillir biau la gent, et faire cortoisement a plaisir selonc son pooir as privez et as estranges. N'afiert mie a jone home qu'il soit mornes et pensis, ne que il face trop le sage en conseillant devant la gent; car se il oeuvre bien, la bone oeuvre loe le mestre.

Riches ou pauvres, les jeunes ont une grande vigueur physique. Il faut mettre à profit ce talent en acquérant la fortune par le travail et l'honneur par les prouesses. Cet âge est comparé à l'été, saison où l'on engrange les récoltes pour assurer l'avenir et où l'on accomplit les plus longues journées de travail. Ph. de Novare a l'oisiveté en horreur, et tout particulièrement chez les jeunes. Le contre-exemple qu'il avance à ce propos est celui des fils de «riches borgois»,

qui vivent dans la paresse et ne songent qu'à dépenser l'argent de leurs parents et chercher noise à leurs voisins. Quelques dix ans plus tard, Raimond Lulle choisit la même cible dans sa «Doctrine d'enfant».

L'activité permet aux jeunes de s'établir, mais «jovens» n'est pas l'âge de l'indépendance. Bien au contraire, l'auteur caractérise cette tranche de vie par le mot «servise», service de Dieu et du seigneur pour le noble, service du maître pour le compagnon, l'apprenti ou le serf. Le danger le plus redoutable réside dans «un grand seigneur jeune», danger pour ses sujets et pour lui-même. Le prince trop jeune peut par son comportement irréfléchi perdre à la fois son honneur, ses terres et son âme.

Les jeunes sont par nature portés au péché de luxure, qui est plus pardonnable chez eux que chez leurs aînés. Ceux qui n'entrent pas en religion doivent être mariés le plus tôt possible. Toutefois, s'il est bon de marier les filles dès qu'elles ont atteint 14 ans, mieux vaut attendre 20 ans pour les garçons.

Le Traité des quatre âges de l'homme révèle donc chez son auteur une vision équilibrée et réaliste. Novare indique les divers moyens de canaliser le trop plein de force qui caractérise cet âge: le service, le mariage, la convivialité. A cela s'ajoutent les conseils que les aînés ont le devoir de donner pour sauver âmes et corps des jeunes qu'ils affectionnent. Tant pis si ces conseils ne sont pas toujours écoutés. Contrairement à ce qui figurait dans la première partie, consacrée à l'enfance, l'auteur ne fait aucune allusion à la coercition. Il est sans doute trop tard.

Deux remarques pour conclure.

L'espace de temps où l'on est considéré comme jeune est long. Le langage courant, malgré les incertitudes de son vocabulaire, repousse le terme presque aussi loin qu'un écrivain comme Ph.de Novare, qui le place à 40 ans. Seuls les savants qui entretiennent la tradition antique arrêtent la jeunesse plus tôt, parce qu'ils distinguent dans la vie humaine un plus grand nombre de phases.

Les écrivains critiquent volontiers cet âge et lui reprochent en particulier son agressivité. Mais les attaques les plus vives sont dirigées contre les jeunes d'un groupe social déterminé qui est en général autre que celui auquel appartient l'auteur. Le peuple condamne les divertissements dangereux des jeunes nobles tout comme leur manque de discipline et leur témérité sur les champs de bataille de Crécy et Azincourt. Ph.de Novare et R.Lulle s'en prennent aux fils de «bourgeois», qui sont dépeints comme un danger public. A l'antagonisme des classes d'âges se mêle souvent un antagonisme de classe tout court, si l'on peut pour une fois user de cette expression périmée.

2. *Quelques particularités du mode de formation*

Ascension sociale et éducation

Il est facile de démontrer, dit Ph. de Novare dans la première partie de son traité, que Clergie et chevalerie sont «les deux métiers les plus dignes et les plus profitables. Car grâce à clergie il est souvent arrivé et il peut encore arriver que le fils d'un pauvre homme devienne un grand prélat. Ce qui le rend riche et honoré; il devient père et sire de celui qui fut sire de lui et des siens. Il dirige et gouverne tous ceux du pays, il peut même devenir pape, et se trouver maître et sire de toute la chrétienté».

Tout cela est vrai, et le souligner est d'un pédagogue averti: il est bon que chaque soldat croit avoir le bâton de connétable en sa giberne.

C'est la plus souvent au sein de l'armée ou du clergé que les surdoués effectuent leur ascension, tel Gerson qui, fils de paysan, devient chancelier de l'Université de Paris à 33 ans. Les sermonnaires ont bien vu, dès le xiii^e siècle, poindre l'orgueil chez le rustre que s'élève par l'étude.

«Celui qui est d'humble condition pense: quel homme je suis!. Par mes seuls efforts, sans aucun secours, par l'étude et le travail, je suis parvenu à ce sommet de science!. Cette fonction supérieure que les fils de nobles ne peuvent atteindre qu'avec peine, moi, né du peuple, je l'ai acquise par ma seule valeur....».

Il s'ouvre aussi à la fin du Moyen-Age, des voies nouvelles vers les sommets: fondeur de canons, ingénieur des mines, «argentier du roy», etc. Pour ceux qui se hissent par la finance, l'ascension est en général plus lente. Jean Bureau, fils d'un bourgeois de Paris, qui organisa l'artillerie royale, fut armé chevalier en 1461, ce qui ouvrit la route de la noblesse à ses descendants. William de la Pole, marchand enrichi par le commerce de la laine, fut fait baron de l'Echiquier; son fils devint comte et son petit fils duc de Suffolk. La promotion s'étale sur plusieurs générations.

Toutefois, une hirondelle ne fait pas le printemps. Si la capillarité sociale s'accélère au xv^e siècle, l'énorme masse des paysans et artisans n'est pas agitée par le phénomène. L'enfant fait le métier de son père. Comme dans toutes les sociétés traditionnelles, les rôles hérités l'emportent de très loin sur les rôles acquis.

La société ne cherche pas à donner à chaque jeune le moyen de choisir entre plusieurs carrières. Ecoles et universités suffisent à former le petit nombre d'administrateurs, juges, comptables, notaires, etc. dont l'Eglise et les princes

ont besoin. Ce besoin croissant, le nombre des universités européennes passe d'une douzaine à une cinquantaine en trois siècles. Mais les travailleurs manuels continuent d'apprendre leur métier en regardant faire leurs aînés, en les écoutant, en les imitant et en les aidant. Le futur chevalier se forme de la même manière. Le négoce et la banque utilisent conjointement la méthode artisanale et l'école.

Or l'économie de l'époque repose sur l'activité de millions de cellules de production familiale. Mais ce qui est de nos jours régi par le droit public l'est alors par le droit privé. Pour voir comment les jeunes accédaient au travail et à l'héritage, il faut pénétrer à l'intérieur des foyers domestiques, qui sont les P.M.E. de l'époque.

Savoir-vivre et savoir-faire

Quand la Dame des Belles Cousines décide de dégrossir Jehan de Saintré, qui est alors un page âgé de 13 ans, elle commence par lui faire un sermon bien structuré. Elle passe en revue les sept péchés capitaux à fuir, puis lui expose les règles de comportement du «vray et loyal amoureux», c'est-à-dire du futur homme du monde, et lui remet une bourse de 12 écus pour qu'il se procure des vêtements plus élégants. Pendant 16 ans, elle lui prodiguera des conseils moraux et des conseils pratiques (couleur et tissu des vêtements à porter, nombre de chevaux qu'il doit avoir, etc.).

Ce mélange paraît saugrenu, parfois même choquant. Mais Antoine de la Sale ne fait qu'exprimer à sa manière un trait constant de l'éducation. On ne sépare pas, on ne doit pas séparer la formation morale de la formation technique. L'auteur du *Ménagier de Paris* écrit pour sa trop jeune femme un manuel complet qui doit l'aider à obtenir «l'amour de Dieu et la salvacion de (son) âme», l'amour de son mari et la paix du ménage. La femme trouvera là comment se préparer à la confession et comment tuer les moustiques; on lui explique pourquoi il ne faut pas susciter des querelles et comment organiser un dîner, etc. Quel que soit l'éducateur, la formation est un tout. Les jeunes doivent être «entraînés à vivre» et pas seulement instruits. Ce qui, si l'on en croit les sociologues contemporains, est un facteur d'équilibre que notre société actuelle a complètement oublié.

Les bandes de jeunes

Entre 16 et 26 ans environ, les jeunes gens de la ville formaient volontiers des bandes dont le tapage nocturne et parfois les violences jetaient le désarroi dans la communauté. Rares sont les villes, grandes ou petites, où l'on n'ait pas trouvé trace de ces incidents.

Le besoin qu'éprouvent les adolescents de former des groupes d'amis de leur âge est si universel et si connu que certaines sociétés en firent une institution. Les garçons ont alors le droit de vivre entre eux, hors du contrôle des adultes, soit en errant 2 à 3 ans alors que le reste de la population est sédentaire, comme les jeunes Emberra de Colombie, soit en vivant à part dans une grande maison qui leur est réservée, comme dans la société canaque traditionnelle.

L'Occident médiéval n'est jamais allé jusque là, mais les autorités municipales considèrent la formation de bandes «comme un fait normal», écrit J. Rossiaud. Elles s'efforcent non de les supprimer, mais de les contrôler. Les mentions «d'abbayes de jeunesse» se multiplient après 1450. Ces abbayes jouent un rôle important dans l'accueil, la socialisation des jeunes, des nouveaux venus, et dans leur acculturation au monde urbain.

Il ne s'agit pas d'une invention de la ville, pôle de l'innovation comme chacun sait. Ces usages reposent sur une tradition ancienne et bien implantée dans les campagnes, où le groupe des garçons de chaque village assume des fonctions précises que nous verrons plus loin. Ce sont des privilèges que leur reconnaît la communauté, tout comme les jeunes nobles attendant l'établissement avaient le «droit à l'errance» en une joyeuse troupe.

Le foyer parental et le foyer d'autrui

Ecoles et groupes de jeunes jouent un rôle modeste. Le cadre normal est le foyer domestique.

Se détacher de ses parents tout en s'intégrant au monde des adultes est une mutation que tout adolescent est obligé d'accomplir. Quitter le foyer parental paraît donc naturel, beaucoup plus naturel que lorsqu'il s'agit des enfants. Les temps pousse à la roue en augmentant le nombre des orphelins, les foyers monoparentaux et les remariages.

La littérature de divertissement tendrait à faire croire que les jeunes désertent la maison paternelle de façon quasi obligatoire. Poètes et prosateurs placent en effet les jeunes dans deux types de situations privilégiées. Les uns habitent chez un seigneur qui les «nourrit» d'abord comme page puis comme

écuyer. Nombre de jeunes filles sont placées de la même manière, les unes comme suivantes, les autres comme chambrières selon leur rang. A l'échelon inférieur, le curé a son clerc, le forgeron, le meunier et le paysan ont leurs jeunes valets. Mais qu'il s'agisse de chevalier, de clerc ou de valet, le jeune est également un errant, courant les tournois et les aventures galantes, jouant mille tours pendables dont ils se tirent sans une égratignure parce qu'ils sont jeunes, parce qu'ils sont libres comme l'air, parce qu'ils n'ont plus de comptes à rendre à leurs parents. Tel est le petit monde des fabliaux.

La réalité vécue est beaucoup plus difficile à saisir. Les usages semblent en ce domaine très différents selon les temps, selon les lieux et selon les milieux sociaux.

En Toscane, au début du xve siècle, les filles, que l'on marie le plus tôt possible, quittent la maison avec leur dot. Si elles ne sont pas mariées à 20 ans, la famille s'en débarrasse en les mettant au couvent. Les fils au contraire ont tendance à rester dans la maison paternelle et y introduire leur épouse.

Les travailleurs manuels paraissent à première vue plus mobiles que les autres. L'apprentissage, qui dure 3 ou 4 ans, en absorbe beaucoup. Mais seuls les jeunes venus de la campagne sont obligés de quitter leur famille. Quant aux négociants, ils gardent leurs fils à la maison pour leur faire suivre une «formation en alternance»: les garçons fréquentent les écoles supérieures de la ville et s'initient à la marche de la firme jusqu'à l'âge de 18 ans environ. Alors ils quittent la ville pour compléter leur apprentissage en faisant des stages à Bruges, à Francfort ou ailleurs. L'émancipation, dont peuvent bénéficier garçons et filles, et parfois dès l'âge de 8 ou 9 ans, ne donne pas le signal du départ. La tendance des fils à rester au foyer paternel et à prolonger la cohabitation après leur mariage est une caractéristique de la société toscane, en ville comme à la campagne.

Changeons d'horizon et d'usages. Dans l'Angleterre des xive et xve siècles, les paysans étudiés par B.Hanawalt gardent leurs enfants à la maison jusqu'au mariage dans la majorité des cas.

Les enfants sont à la fois la main-d'oeuvre indispensable, qu'il faut remplacer par des serviteurs à gages s'ils font défaut, et les futurs gestionnaires d'un patrimoine que l'on ne veut pas voir passer en des mains étrangères. C'est enfin le seul système d'assurance-vieillesse qui existe, le seul qu'actuellement encore les pays pauvres puissent s'offrir.

Les pères préfèrent garder leurs enfants jusqu'au mariage plutôt que de louer des serviteurs. On s'en aperçoit en consultant les *court rolls* et surtout les *coroner's rolls*. En effet, les tâches accomplies par garçons et filles changent à mesure qu'ils prennent des forces et de l'expérience. Entre 13 et 19 ans, leurs

activités deviennent progressivement celles des adultes. Les accidents qui surviennent en majorité à la maison ou sur les terres de la famille montrent que les jeunes ne sont pas systématiquement envoyés dans une autre maisonnée. Les paysans qui se séparent de leurs enfants sont en général ceux qui sont trop pauvres pour les nourrir. Les jeunes paysans vivant hors du foyer parental sont souvent placés comme domestiques dans un monastère ou une demeure seigneuriale. Inversement, les plus à l'aise demandent au seigneur l'autorisation d'envoyer un fils à l'école de grammaire dans l'espoir de le caser dans le clergé ou le notariat.

Dans l'état actuel des recherches, envoyer les jeunes faire leur éducation dans un autre foyer domestique semble se pratiquer surtout dans l'aristocratie et dans l'artisanat.

Pour l'aristocratie c'est une habitude ancienne et qui résiste à l'usure du temps. Être admis dans la mesnie d'un seigneur plus haut placé est considéré comme la meilleure chance de faire son chemin. Après la mort de son père, Olivier de La Marche fut admis comme page de Philippe le Bon grâce à l'intervention d'un protecteur, le seigneur de Croy.

...requiest à mon dit seigneur le duc qu'il lui pleust de sa grace, en faveur des services faitz par mes predecesseurs, me retenir en son hostel. Ce que le bon duc de sa grace accorda, et povoyz avoir treze ans d'eage, et ordonna mon dit seigneur que je fusse son paige, avec plusieurs autres josnes nobles hommes de divers pays, et fuz mis ès mains et soulz le gouvernement de Guillaume de Cercy, premier escuyer d'escuyrie. (*Mémoires*, t.I, p.251).

L'usage paraît moins systématique dans l'artisanat. Ceux qui ont étudié les contrats d'apprentissage ont été frappés par le rôle primordial que joue la famille dans l'encadrement des jeunes, et cela bien au-delà de 16 ans: choix du maître, garanties, clauses financières, clauses de rupture, etc. De plus le jeune ne va pas nécessairement habiter chez le maître dont il est l'apprenti. Enfin, on sait que les statuts de métier, en limitant le nombre des apprentis, ne s'occupent que des étrangers à la famille. L'artisan peut enseigner son métier à autant de fils et de neveux qu'il lui plaît.

Le jeune noble qui revient chez son père après une longue absence est devenu un étranger. Souvent le conflit éclate alors (cf. plus loin). Les jeunes paysans travaillent avec leur parents, supportant avec eux la fatigue ou la faim, partageant leurs joies, comprenant leurs soucis. Les sources judiciaires sont unanimes à montrer que les conflits graves entre parents et enfants sont rares.

Peut-être est-ce dû, entre autres facteurs, à ce que chez les travailleurs manuels, qui forment 90% de la population, la vie ne sépare pas prématurément les générations.

Entre homme et femme, un écart chronologique persistant

Si les filles fréquentent normalement l'école primaire et partagent alors les jeux de leurs frères, comme l'a raconté Froissart dans *L'Épinière amoureuse*, elles n'ont pas accès aux écoles de grammaire où l'adolescent entre vers 14 ans, encore moins aux universités.

Pour tous, la mise au travail est précoce et progressive. Mais les travaux des champs exigent une force musculaire qui ne se développe que lentement. Le jeune homme ne peut remplacer son père en tout qu'à la fin des «teenages». La jeune fille au contraire peut remplacer sa mère plus tôt, car les tâches de la ménagère et de la paysanne requièrent surtout vigilance et dextérité. Entre 13 et 19 ans, les jeunes paysannes ont les mêmes accidents de travail que leurs mères et dans les mêmes lieux: maison, jardin, points d'eau... Le temps des jeux prend fin pour elles plus tôt que pour leurs frères. Ceux-ci n'ont pas que des accidents du travail et consacrent une partie non négligeable de leur temps au sport, aux jeux, aux rites festifs.

L'âge moyen du premier mariage oscillerait entre 27 et 30 ans pour les hommes, 17 à 19 ans pour les femmes. L'écart d'âge moyen entre époux est nettement inférieur dans les milieux populaires à ce qu'il est dans les élites. A Florence, il dépasse 13 ans. Il est normal qu'une fille riche dans tous les pays d'Occident, soit mariée et commence d'enfanter avant d'avoir terminé sa croissance. Les palais abritent des veuves de 15 ans que l'on remarie dès que possible.

Les filles s'ont pas droit à une adolescence. Elles sont fixées plus tôt et leur honneur surveillé avec un soin jaloux. Les hommes attendent longuement le mariage mais jouissent auparavant d'une assez grande liberté de moeurs.

Il serait inutile d'évoquer ce déséquilibre si les auteurs de traités d'éducation ne lui avaient accordé à la fin du Moyen-Age une attention particulière. Au discours habituel à ce genre d'ouvrages, qui se copient mutuellement sans vergogne, les écrivains de la fin du xive siècle ajoutent des préoccupations nouvelles. Former à son rôle une maîtresse de maison, une princesse, qui ne sont encore que des enfants; éviter au jeune homme les effets désastreux d'un maternage prolongé; préserver filles et femmes des pièges de l'amour courtois

que l'on dit si nécessaire à l'épanouissement de l'homme: tout cela tient une place non négligeable.

Le *Livre des trois vertus* décrit longuement les devoirs et le comportement de la «sage et bonne princesse». C'est une femme mûre, qui règle elle-même sa vie, éduque ses enfants et, s'il le faut, remplace son époux à la tête de l'Etat. Mais un titre de chapitre sur cinq contient le terme «jeune»: l'auteur s'intéresse beaucoup aussi à la jeune princesse, mariée ou veuve, qui est encore une adolescente. Comment passer de ce personnage au précédent? Ce n'est pas à la jeune princesse elle-même que s'adresse Chr.de Pizan, mais à sa gouvernante. Celle-ci est là pour inculquer de bonnes habitudes à sa petite maîtresse. Elle doit être auprès d'elle constamment, l'entretenir dans l'amour de son époux, et briser net, mais sans scandale, toute intrigue amoureuse. Cette femme chargée de l'éducation de la jeune princesse fait passer celle-ci du rôle d'enfant sans cesse surveillée au rôle d'adulte responsable de ses actes. Pour réussir dans sa mission, il lui faut beaucoup de doigté. Elle doit savoir que «joenesce...est encline a joye et soulas», et prévoir des récréations, des moments de détente où la princesse et ses compagnes se livreront à des jeux ou conteront des «fables».

A un niveau social inférieur, celui de la bourgeoisie, la situation est la même dans *La Ménagier de Paris*. L'auteur s'adresse directement à son épouse qui n'avait que 15 ans lors de leur mariage et s'inquiète avec candeur de ne pas savoir remplir ses devoirs de maîtresse de maison. Lui sait bien qu'il faut que jeunesse se passe, et que sa femme gardera encore longtemps les goûts et les distractions de son âge.

Et saichiez sur ce, chiere suer, que tout quanques je scay que vous aiez fait puis que nous feusmes mariez jusques cy, et tout quanques vous ferez en bonne intencion, m'a esté et est bon et me plaist et m'a bien pleu et plaira. Car vostre jeunesse vous excuse d'estre bien saige et vous excusera encores en toutes choses que vous ferez en intencion de faire bien et sans mon desplaisir. Et saichiez que je n'en pren pas desplaisir, mais plaisir, en ce que vous avrez a labourer rosiers, a garder violectes, faire chappeaulx, et aussi en vostre dancier et en vostre chanter, et vueil bien que le continuez entre noz amis et noz pareilz, et n'est que bien et honnesteté de ainsi passer l'eage de vostre adolescence féminine.

Pour qu'elle puisse un jour assumer son rôle comme il le faut, elle peut consulter les parentes du lignage de son mari, sa propre famille étant trop loin de Paris. Elle doit surtout écouter les conseils de son mari, ceux qu'il lui donne oralement et ceux qu'il a mis par écrit. Le manuel qu'il compose pour elle lui sera

utile dans toutes les circonstances de la vie. En attendant qu'elle soit capable de choisir, décider, ordonner à bon escient, il y a heureusement l'intendant et d'autres vieux serviteurs qui feront marcher la maison.

Il y a long, parfois, entre mariage et maturité...

Dans la littérature de divertissement court le motif du jeune homme resté trop longtemps sous l'influence de sa mère ou d'une femme qui en tient lieu. Pour cette raison il peine à trouver sa place dans le monde des hommes adultes, ce monde où il *doit* s'insérer. Le mauvais pli pris au départ ne peut être compensé que par une longue suite d'épreuves ou par un affrontement brutal avec un homme d'âge mûr.

Le *Conte du Graal* est très antérieur au temps dont on parle ici, mais le succès durable de l'oeuvre montre que le «sens» en était toujours admis et compris. Perceval, comme chacun sait, a été tenu à l'écart de la culture qui est le ciment de son groupe social. De plus, les conseils que lui donne sa mère lorsqu'il la quitte forment un bagage dérisoire, source d'erreurs répétées. Sa mère lui dit de ne point passer devant une église sans y entrer. Comme il n'a jamais vu d'église de sa vie, il prend pour telle la première tente qu'il rencontre et s'y conduit comme un goujat. Sa mère lui conseille de fréquenter les prud'hommes, sans lui dire à quoi on les distingue des mauvais. Enfin il est censé demander son nom à toute personne avec qui il séjourne. Or c'est là une incorrection. On ne demande pas son nom à un inconnu, on attend qu'il l'annonce de son plein gré s'il le juge bon. Toute la littérature courtoise en témoigne...

La mère peut être remplacée par une femme qui tient le rôle de conseillère, de guide, d'inspiratrice. Il s'agit bien sûr, de l'amour courtois dont le statut dans le code social est quelque peu ambigu.

Les récits qui se veulent exemplaires, sortes de *Télémaque* avant l'heure, présentent l'amour comme indispensable à l'éducation du jeune homme. Prosauteurs et poètes font entendre un son unanime. L'amour courtois est si bien incorporé à la morale qu'il devient la seule route vers le bien, le moyen d'éviter les péchés et de pratiquer les vertus. Il figure obligatoirement dans le sermon adressé au débutant, par exemple dans celui que Jacques de Lalaing entend de son père.

Or doncques, mon fils, pour acquérir gloire et bonne renommée, vous qui allez demeurer à la cour de si haut prince, il vous convient suivre ceux lesquels vous verrez y estre de bonnes moeurs. Mais premièrement, sur toute rien il vous convient fuir le péché d'orgueil, si vous voulez venir à bien et acquérir la grâce de vostre très-désirée dame; car sachez que peu de nobles hommes sont parvenus à la haute vertu de prouesse et à bonne renommée, s'ils n'ont dame ou damoiselle de qui ils soient amoureux,

mais, mon fils, afin que sachiez de quel amour j'entends que devez estre amoureux, je vous vous diray. Si ainsi advient que, en tout honneur, vous soyez amoureux d'aucune dame ou damoiselle qui rien ne vous soit et dont vous vous pourriez acointer, gardez, sur tant que désirez de parvenir à la haute vertu de prouesse, que ce ne soit de folle amour; car à toujours vous seroit tourné à grande vilainie et reproche.

Cet amour platonique, fidèle et obéissant, stimule l'ardeur de bien faire chez le jeune tout en lui enseignant la discrétion. Sous l'influence de la dame, le jeune apprend à vivre et à gagner l'estime de son milieu.

Mais si cette direction occulte se fait sentir trop longtemps, elle peut nuire. Jean de Saintré commence son ascension comme il se doit: page, puis écuyer, puis chevalier. Mais la dame des Belles Cousines, qui remplace la mère (l'argent qu'elle lui donne est censé provenir de cette dernière) finit par détourner le valeureux jouteur de tout ce qui devrait succéder à la période d'errance et de prouesses individuelles. J. de Saintré ne se marie pas, il n'assure pas la situation de son lignage en procréant des héritiers; il ne s'installe pas sur des terres pour les gouverner.

Pour les jeunes femmes, l'amour courtois est un faux ami. Poètes et moralistes ne peuvent le montrer sous un seul et même angle.

Christine de Pizan célèbre l'amour selon les conventions de l'époque en ses ballades et autres poésies. Mais elle en montre aussi les dangers. Aimer fait vivre dans l'attente et l'anxiété plus souvent que dans la joie. C'est aussi risquer son honneur. Enfin l'amour finit par la séparation. Les dangers et les chagrins sont le lot de la femme. Dans ses ouvrages didactiques, en particulier le *Livre des Trois Vertus* l'auteur développe ses arguments en condamne formellement tout amour qui n'a pas pour cadre le mariage.

Quelques décennies plus tôt, G. de la Tour Landry avait consacré à ce sujet le passage le plus cohérent de son ouvrage. Conversant avec sa femme, il se fait l'avocat du diable pour faire rebondir le débat. Débat qui marque nettement la différence entre le poncif littéraire et la vie.

Dans ces amourettes, explique la femme à ses filles, tous les avantages sont pour l'homme. Que les filles ne se laissent pas entraîner. Fille amoureuse ne peut plus servir Dieu comme avant; sa pensée est ailleurs. Elle peut être perdue de réputation pour bien peu de chose, car les hommes se vantent volontiers d'avoir reçu plus qu'on ne leur a donné.

Mais, dit le père, pourquoi leur interdire d'aimer d'amour un homme de bien qui les veut en mariage?. La dame rappelle alors qu'en sa jeunesse, son mari renonça à épouser telle demoiselle qui lui avait semblé trop liante.

Alors, une fois mariées, au moins auront-elles la permission d'aimer d'amour, insiste le père:

...si elles prennent aucune plaisance d'amour pour elles tenir plus gayes et plus envoysiées, et pour mieux sçavoir leur manière et leur maintieng entre les gens d'honneur, car, aussi comme autrefois vous ay dit, ce leur seroit grand bien de faire un homme de néant valoir et estre bon.

Il n'en est pas question, rétorque la dame. Elles aimeraient moins leur mari. De plus, celui-ci pourrait avoir vent de quelque chose. Or la colère et la haine du mari sont pour la femme mariée ce qui peut arriver de pis. Maint couple s'est trouvé brisé par de simples ragots. Il est plusieurs manières d'amours. Chaque femme sait bien faire la différence. Le seul bon est «sans requeste».

«Avoy, dame et se il la requiert d'acoler et de baisier, ce n'est mie grant chose; car autant en emporte le vent».

Chaque femme juge de ce qu'elle a à faire, dit la mère. Quant à mes filles, je leur défends, car «le baisier est germain du villain fait».

Pour le jeune homme, l'amour courtois est une valeur sans laquelle sa formation serait incomplète.

Le seul risque qu'il court est que la tutelle de la dame, son aînée, succédant à la mère, ne dure trop longtemps. Mais il s'agit, bien entendu, d'une fiction littéraire...

Pour la jeune fille et la jeune femme, l'amour courtois est une recette pour rester «gaye et envoysiée». Mais les risques sont trop grands, les éducateurs redoutent ce maître exigeant et le bannissent résolument.

Mais des poètes ou des pédagogues, lesquels sont les plus écoutés?...

3. *La passation des pouvoirs: étapes et rites*

Les privilèges et responsabilités du groupe des compagnons

Les jeunes filles n'ont pas la liberté de former des associations. Les seules collectivités féminines autorisées sont les monastères et béguinages, mais elles rassemblent jeunes et vieilles et sont étroitement surveillées.

En revanche les jeunes gens forment partout un groupe plus ou moins cohérent qui ne se confond ni avec les confréries, ni avec les associations professionnelles. C'est le seul «groupe d'âge» qui ait des privilèges spécifiques dans la communauté d'habitants. Exercer sur les moeurs un contrôle différent

de celui qui appartient à l'Eglise, à la parenté et au pouvoir laïc; jouer le rôle d'animateurs dans les fêtes traditionnelles où ils accomplissent au nom de tous des rites de fécondité et de purification: il suffit de feuilleter les textes recueillis par R. Vaultier pour comprendre qu'il s'agit là d'une tradition ancienne et quasi universelle.

Le contrôle des mœurs ne consiste pas simplement dans le charivari, que dès le xive siècle certaines villes interdisent. Ce rituel n'a lieu en principe qu'en des circonstances bien précises (grand écart d'âge, remariage, etc.). La surveillance s'exerce de façon moins épisodique et peut prendre des allures variées.

Les compagnons punissent les adultères. Ce peut être en leur faisant prendre un bain forcé.

... les compagnons de la bachelierie de Laleu qui acoustumé le dimanche de la Trinité chacun an à baignier, en un fossé plein d'eau appelé Corteniguet, hommes et femmes demourans au dit lieu de Laleu qui ont eu compaignie charnelle contre leur mariage avec autre (p.9).

Les compagnons font la réputation des filles du village en allant les «esmayer». Trouver un églantier planté devant sa porte est un honneur; mais trouver un sureau ou un coudrier est une insulte qui ne saurait passer inaperçue.

Les mariages réguliers sont eux-même l'occasion pour les garçons de manifester leur pouvoir:

... en la ville de Jallon-sur-Marne et au pais d'environ, ce soit acoustumé et de longtemps, que un chascun varlet, mais qu'il ne soit chevalier ou nobles, quant il se marie soit tenuz de paier aus autres compaignons et varlets à marier son beiaune, appellé ou dit pais coullage.

En d'autres lieux, c'est du pain et du vin, ou de la tarte. Les époux taxés, et souvent turlupinés, ont parfois droit à une chanson en échange.

Dans les fêtes calendaires, les garçons tiennent le rôle principal. Les rites qui doivent assurer à la communauté entière santé et prospérité pour l'année entière sont accomplis en priorité par eux. C'est le cas par exemple le dimanche des Brandons (1er dimanche de Carême) où ils parcourent le terroir en brandissant des torches.

«Les compagnons du lieu de Maraye faisoient les feulines audit lieu ainsi qu'il est acoustumé...» (p.48).

En d'autres lieux, l'habitude est de sauter par-dessus le feu.

«Commes il soit de coustume en la ville de Jauges et ou pais d'environ de fere chacun an le jour des brandous, apres soupper, feux auxquelz les bonnes

gens ont acoustumé d'eulz assembler dancier et les jeunes vallés et enfans a sauter par dessus yceulx feux quant ils sont appetissiez» (p.46).

Le jeu de choule par équipes, la quête d'«aguillaneu», le tir à l'animal, sont également de leur ressort. Enfin en diverses circonstances, les «compagnons» vont quêter de porte en porte piécettes ou denrées pour banqueter ensemble. C'est ce que font les valets, portant une charrue, dans les villages du N.E. de l'Angleterre pour le «Plough Monday» (lundi après l'Epiphanie).

Les communautés villageoises reconnaissent aux jeunes gens des responsabilités spécifiques. Ils peuvent exercer sur les couples irréguliers des pressions plus ou moins violentes. Ils sont les acteurs principaux dans la majorité des fêtes. Ils font un prélèvement sur les maisonnées en taxant les mariés, en quêtant à certaines dates, en allant cueillir le gui et les arbres de mai où bon leur semble.

Tous ces rites donnent un exutoire à la force et au dynamisme des jeunes. Ils donnent de surcroît aux futurs adultes, voire chefs de jeux, des responsabilités qui les intègrent à la vie communautaire. Les abbayes de jeunesse qui s'organisent dans les villes peuplées de la fin du xve siècle sous le contrôle, voire la pression, des autorités, semblent avoir le même but, même si les rites et les circonstances sont différents.

Avec ou sans autorisation, les jeunes recherchent leurs pairs pour agir ensemble. Cette vie de groupe se déploie surtout en dehors des heures de travail, le soir et les jours fériés (qui occupent le quart de l'année). Cela contribue à expliquer que la violence des jeunes s'exerce surtout contre d'autres jeunes, et beaucoup moins contre les aînés. C'est aussi pour cela que les crimes de cette classe d'âge sont souvent commis dans une ambiance joyeuse et qu'ils ont pour théâtre, dans bien des cas, un espace public (terrain de jeu, rues et places). Un espace public que les jeunes aiment investir en groupes lorsqu'ils échappent aux cadres de la famille et du travail.

Des rites de passage peu marqués

Jusqu'aux années cinquante de notre siècle, voire au-delà, la jeunesse du garçon était encadrée en France par deux rites auxquels peu échappaient: la première communion à l'entrée, le service militaire à la sortie. Ces rites faisaient réellement, aux yeux de son entourage, changer de catégorie le jeune gars, tant leur charge symbolique était lourde.

On ne trouve pas l'équivalent à la fin du Moyen-Age. Contrairement à ce que l'on croit souvent, la jeunesse est une étape peu ritualisée. Les privilèges du

groupe évoqués ci-dessus ne sauraient en effet être confondus avec des rites de passage.

Il n'y a pendant cette période aucun rite religieux d'importance sauf dans les communautés juives, où la *bar-mitsva* fait entrer le garçon dans le cercle des hommes. La confirmation, qui peut être reçue à des âges très divers, la première communion, n'ont ni l'une ni l'autre le rôle qu'on leur attribuera plus tard. Être ordonné prêtre ou prononcer des vœux monastiques ont bien entendu un tout autre retentissement dans le cursus individuel. Ces rites peuvent marquer la fin de la jeunesse. Mais ils s'appliquent à une minorité.

Le mariage est le seul rite à la fois social et religieux qu'accomplit la majorité, et dans tous les milieux. Il est parfois si précoce pour la femme qu'il ne marque pas toujours la fin de la «jeunesse», comme nous l'avons vu plus haut. C'est néanmoins le changement majeur, qui annonce les grossesses et leurs risques souvent mortels, les responsabilités, et le passage d'un «seigneur» à l'autre, du père au mari, le passage d'un lignage à l'autre, d'un foyer à l'autre.

Si l'on en croit les poètes masculins, le meilleur temps de la femme s'étend du mariage aux premières rides. Les femmes comme Christine de Pizan expriment un avis plus nuancé.

Le mariage apporte à l'homme un statut plus honoré, un changement de genre de vie et de responsabilités. Cependant il ne met pas toujours fin immédiatement à la jeunesse. Le temps qui passe et les enfants qui naissent s'en chargeront plus sûrement.

Quant aux rites militaires, ils sont devenus, sauf exception, imperceptibles. En France, il y avait encore entre 5.000 et 10.000 chevaliers vers 1300 d'après les calculs de Ph. Contamine. Sous le règne de Louis XI, il y en a moins de 1.000. Rien n'est venu prendre la place de ce rite jadis si prestigieux.

Il est vraisemblable que, pour bon nombre de garçons, le passage ressenti, comme le plus important est l'entrée en apprentissage ou le jour du premier emploi rémunéré. Mais cette étape ne prend pas l'allure d'un rite, ou du moins l'historien a peine à la percevoir comme telle.

L'âge minimum

La Chrétienté est une mosaïque de droits et d'usages. Les normes définies par l'Eglise sont les seules qui soient officiellement valables partout, ce qui ne veut pas dire, au reste, qu'elles soient toujours respectées. L'âge légal requis au mariage est de 12 ans pour les filles, 14 ans pour les garçons. Le clerc ne peut

normalement recevoir la prêtrise avant 30 ans, ni une moniale prononcer ses vœux avant 18 ans.

En France, l'âge des obligations militaires est en règle générale 18 ans, mais il est parfois abaissé à 14 ans et ce dernier âge semble être la norme en pays de langue d'oc. C'est également l'âge à partir duquel un homme peut faire son testament. Mais ce n'est pas l'âge où l'on peut être mis en possession d'un héritage. L'héritier, s'il est «mineur impubère» se verra attribuer un tuteur par les autorités judiciaires, et devra parfois attendre de ne plus être «mineur de 20 ans» pour recevoir ses biens. En Angleterre, le garçon de 12 ans fait obligatoirement partie d'un «tithing» et s'initie peu à peu aux traditions d'autogestion des communautés villageoises. Mais la veuve a droit en viager au tiers de la tenure de son époux et peut faire retarder le partage du patrimoine jusqu'à ce que l'héritier ait, selon la coutume du lieu, 14 ans ou 21 ans.

Rois et princes sont «déclarés majeurs» entre 12 et 15 ans dans la plupart des cas, mais la majorité peut aussi n'avoir lieu qu'à 20 ans. Il n'y a pas non plus, semble-t-il, de borne très ferme pour l'émancipation.

Plus que les jalons légaux, c'est la pratique qui révèle à quel âge, ou plutôt à quels âges, les nouvelles générations accèdent aux pouvoirs et aux biens.

Les échelons à escalader.

Jean de Brie raconte qu'à l'âge de 8 ans, il commença à garder les oies et oisons. Il fit ce travail pendant 18 mois. Puis, non sans peine, il garda le troupeau de porcs pendant un an. Ensuite il fut chargé de guider les chevaux devant le bouvier ou le charretier. Un accident du travail mit fin à cette occupation. On lui confia ensuite 10 vaches à lait. Au bout de 2 ans, un autre accident survint. Après sa convalescence, il soigna, avec grand contentement, les agneaux, et cela pendant 2 ans, puis 26 moutons 3 ans. Considéré comme un berger expérimenté il se vit confier à l'âge de 14 ans un troupeau de 200 brebis. Jean de Brie ne dit pas à partir de quand il fut rémunéré au cours de cet apprentissage.

Les enfants des milieux populaires sont mis au travail très tôt, mais travailler, même chez autrui, ne signifie pas nécessairement percevoir des gages. Les contrats montrent en effet que les premières années d'apprentissage dans l'artisanat ou la viticulture, métier délicat, sont souvent payées par la famille.

En Orléanais au xve siècle, l'âge moyen d'entrée en apprentissage est de 15 ans et demi pour les garçons, dont 12% seulement commencent avant 13 ans. L'apprentissage dure en moyenne 3 ou 4 ans. Le jeune homme peut donc chercher du travail comme valet entre 16 et 19 ans selon le cas.

Dans les professions civiles et militaires que l'on a pu observer de près, on trouve naturellement beaucoup d'appelés et peu d'élus. Or il semble bien que ceux qui parviennent aux rangs supérieurs, aux postes de direction, soient en grande majorité des hommes mûrs. Dans cette société stable, où ni la guerre ni la Peste Noire elle-même n'ont réussi à jeter bas les structures sociales, l'expérience acquise avec l'âge est plus valorisée que le dynamisme des néophytes.

Les maîtres en théologie en exercice, constate H. Martin, ont couramment la quarantaine, la cinquantaine, voire davantage. L'étudiant en théologie, lui, a normalement entre 20 et 30 ans, et ceux qui vont jusqu'à la licence n'obtiennent celle-ci qu'après 35 ans.

La masse des combattants est au xve siècle relativement jeune. Plus des 3/4 ne servent pas au-delà de 30 ans et presque tous ont moins de 37 ans, observe Ph. Contamine en étudiant l'armée du roi de France. Les combattants ont pour la plupart terminé leur carrière quand beaucoup de capitaines commencent la leur. C'est en effet entre 30 et 40 ans que l'on obtient le commandement d'une compagnie dans la seconde moitié du xve siècle. Bien entendu il y a, comme partout, des enfants prodiges, tel Jean de Bueil qui devint capitaine à 22 ans, et Jeanne d'Arc qui est plus qu'un prodige, un miracle...

La norme est une troupe de jeunes commandée par des hommes mûrs.

La carrière de l'écrivain a peu de points communs avec les autres. Pourtant observons à l'aide du *Dictionnaire des lettres françaises* le cursus de 20 auteurs célèbres entre 1300 et 1500 environ, ceux dont la vie est suffisamment connue pour que l'on sache à peu près à quel âge ils commencèrent de publier et de se faire un nom. Huit d'entre eux auraient commencé de produire avant l'âge de 30 ans (Froissart, Deschamps, Gerson, Ch. d'Orléans, Gréban, Villon, Martial d'Auvergne, J. Molinet). Quatre auraient commencé entre 30 et 40 ans (Chr. de Pizan, P. de Nesson, Chartier, Chastellain), tous les autres au-delà de 40 ans (Jean le Bel, Machaut, Jean Le Fèvre, Juvenal des Ursins, Monstrelet, A. de la Sale, J. de Bueil, Commines).

Il semble que l'on puisse se lancer jeune dans la poésie lyrique. La rédaction d'une chronique en revanche est une activité de l'âge mûr. On s'y attelle après avoir déjà parcouru une autre carrière, tels Jean de Bueil et Commines, ou après s'être déjà fait un nom dans la poésie, tels Froissart et Chastellain. Dans la république des lettres, mieux vaut faire ses premières armes de bonne heure. Mais si la société puise parmi les auteurs âgés de moins de 40 ans la majorité de ses vedettes, on ne saura jamais combien de rimailleurs obscurs ont abandonné, comme les soldats qui quittent le métier avant d'avoir obtenu un commandement.

Héritage et installation

Fonder une famille, hériter, s'établir, être indépendant, ces divers moments ne coïncident pas nécessairement.

La société médiévale s'est donnée les moyens légaux d'étaler dans le temps l'accès des jeunes aux biens de production et à l'indépendance économique. L'emploi qu'elle en fait dépend du droit en vigueur et de la conjoncture démographique. Evoquons brièvement deux modèles opposés.

En Toscane à l'heure du *Catasto* de 1427, un chef de ménage sur deux a plus de 50 ans. Ce n'est pas dû aux seules épidémies de peste qui suppriment les enfants et les faibles: c'est dû aussi à ce que le père conserve l'autorité jusqu'à sa mort.

«Marié vers 25 ou 30 ans, un garçon de Toscane peut s'attendre à demeurer un certain nombre d'années soumis à l'autorité de son père quand, aîné de plusieurs fils, il reçu l'autorisation de se marier. Car ni à la ville ni à la campagne, le père ne passe pour autant ses pouvoirs ni ne délègue son autorité à son fils établi chez lui». (*Les Toscans*, p.499).

A 25 ans, les deux tiers des fils mariés sont encore soumis à leur père. A 40 ans, 20% le sont encore parmi les ruraux. On sait que tous les fils ont un droit égal à l'héritage et qu'ils ont tendance à vivre avec leurs parents sur le patrimoine.

En Angleterre, les fils adultes vivent en général peu de temps avec leurs parents, voire pas du tout.

Le partage égale de l'héritage ne se pratique guère que dans le Kent. Partout ailleurs la coutume attribue les biens immobiliers à un seul fils, soit le plus jeune, particularité en voie de régression, soit à l'aîné. Mais les paysans aisés s'efforcent d'établir leurs fils de leur vivant à mesure qu'ils grandissent. En fait seuls les paysans très pauvres sont obligés d'attendre la mort de leur père pour recevoir leur maigre part. Si les cadets ne peuvent recevoir de quoi vivre, ils ont le droit de rester, s'ils le veulent, sur la tenure sous la direction de leur frère aîné.

Un autre usage très répandu dans la paysannerie anglaise est la retraite. Il ne s'agit pas simplement de la retraite de la veuve, très courante aussi dans les pays de droit écrit comme la Provence ou le Lyonnais. Les deux parents âgés, ou le père seul s'il est veuf, peuvent transmettre leur tenure à leur fils aîné devant la cour de manoir. Ils se retirent en conservant une maison et un lopin de terre et recevront la pension viagère que l'héritier s'engage à leur verser.

Comment caser les jeunes qui n'ont rien: orphelins, cadets, enfants issus de familles pauvres?. C'est un problème que la conjoncture peut rendre angoissant,

par exemple dans les dernières décennies du «monde plein», après une guerre, une insurrection urbaine, ou pendant une famine. Aux contrats d'apprentissage et autres procédés d'embauche s'ajoutent diverses formes d'associations dont on relève la trace dans les actes notariés.

On voit par exemple des possédants d'âge mûr mais sans héritier direct prendre pour associé un jeune homme, célibataire ou déjà marié, qui vient habiter avec eux et se charge de travailler les terres. C'est lui qui héritera du tout. On peut voir dans ces testaments et donations à cause de mort une forme édulcorée de pariage qui offre à l'homme âgé la possibilité de se reposer sans se séparer de ses biens. Il peut surveiller la mise en valeur de son patrimoine tant qu'il reste en vie. En Forez, région de droit écrit mélangé de coutumes, le chef de feu n'abandonne pas le pouvoir aussi aisément qu'en Angleterre. Même si le donateur est une veuve, il est bien précisé dans le contrat qu'il conserve «l'usufruit et le gouvernement des biens». Pour le jeune sans terre, ce n'en est pas moins une aubaine qui équivaut à l'adoption, disparue au Moyen-Age. Après quelques années de cohabitation où il se familiarise avec les terres, il deviendra le maître à son tour. Sous des formes différentes, on rencontre ces associations un peu partout.

Conclusion

La société où nous vivons a pris, par bien des aspects, le contre-pied de la société du Moyen-Age finissant et suscité de ce fait des risques différents, des conflits nouveaux.

L'adolescent actuel, remarque M.Mannoni, arrive à l'âge adulte sans garantie quant à la place qu'il sera amené à occuper parmi ses aînés et ses pairs. Au Moyen-Age, le fils se prépare dans la majorité des cas à faire le même métier que son père. Même s'il quitte le foyer familial, le jeune s'établit le plus souvent sans changer de rôle. C'est une source d'inquiétude et de tension en moins.

«On instruit, on n'éduque plus», affirme le même sociologue en constatant que la famille et l'école, de nos jours, sont «démissionnaires au plan éducatif». Au Moyen-Age, on ne parle pas de séparer la formation morale et sociale de l'instruction intellectuelle et technique. L'éducation, qui est alors donnée en bonne partie dans la famille et par la famille, prépare réellement à vivre en société. La formule de l'apprentissage, qui domine largement partout, évite de créer un divorce entre la théorie et la pratique. Au reste, l'école elle-même s'efforce de ne point dissocier les deux. Les théologiens sont formés à prêcher avant de pouvoir s'adonner aux spéculations abstraites.

De partout s'élèvent actuellement des cris d'alarme devant la crise de la famille et le trouble que provoque chez les jeunes l'absence ou la faiblesse de ce support moral et matériel. Or les actes judiciaires, les contrats d'apprentissage et autres documents montrent les jeunes de la fin du Moyen-Age encore très encadrés par leur famille, même si le lieu de résidence n'est pas le même.

Les conflits entre générations ne tiennent pas une grande place dans la criminalité, constatent les historiens des deux derniers siècles du Moyen-Age. Les uns attribuent cette paix relative entre les classes d'âge à la répartition, solide et stable, des rôles dans le rituel social, d'autres au fait que les jeunes restent en majorité proches de leurs parents jusqu'à leur établissement.

On a remarqué que les jeunes des milieux populaires actuels, accoutumés à travailler tôt et intégrer la société des adultes à l'âge où ceux des milieux aisés font encore leurs études, n'ont que rarement des conflits d'idées avec leur parents. Les heurts ont trait au comportement. Les jeunes des milieux aisés et cultivés ont une adolescence plus longue, mais leur insertion dans le monde adulte est souvent beaucoup plus ardue et les conflits qu'ils ont avec leurs parents sont souvent plus graves, car ce sont des conflits d'idées. Il faudrait voir dans quelle mesure cette distinction est applicable aux groupes sociaux du Moyen-Age.

La jeunesse serait-elle alors un long fleuve tranquille?. Certainement pas. Elle ne peut l'être dans aucune société, même pas dans les groupes archaïques qu'étudient les anthropologues. Le rite d'initiation a lui seul peut créer des «zéros sociaux», car c'est une épreuve difficile à laquelle certains renoncent, ce qui leur vaut d'être marginalisés à vie.

Si dans la société médiévale la violence est rare au sein de la famille, entre jeunes et moins jeunes, les conflits existent cependant. La littérature elle-même s'en fait l'écho. Ce sont des jeunes qui refusent le mariage voulu par leur famille parce qu'ils ont promis de se consacrer à Dieu. Ce sont aussi de jeunes princes impatientes à qui le père, pour s'en débarrasser, doit confier une province à gouverner ou un commandement militaire. Ce sont les aigres disputes entre femmes jeunes et vieilles évoquées par Christine de Pizan, et bien d'autres cas qu'il faudrait étudier de près.

Mais notre époque est portée à interpréter tous les problèmes d'une société comme des conflits; c'est un réflexe de nantis. Au temps où un enfant sur trois seulement parvenait à l'âge de 10 ans, atteindre la jeunesse était déjà un exploit. Lutter contre les microbes et la faim était le combat majeur à remporter pour parvenir à la maturité, objet de toutes les ambitions.

Bibliographie

I. Sources utilisées

- SALE, Antoine de la: *Jehan de Saintré*, éd. Misrahi, Paris, 1965.
- TROYES, Chrestien de: *Perceval ou le conte du Graal*, éd. F. Lecoy, Paris, 1973.
- PIZAN, Christine de: *Le Livre des Trois Vertus*, éd. critique par Ch. C. Willard et E. Hicks, Paris, 1989.
- TOUR LANDRY, Geoffroy de la: *Le Livre du chevalier de la Tour Landry pour l'éducation de ses filles*, pub. par A. Montaiglon, Paris, 1854.
- BRIE, Jehan de: *Le bon berger. Le vrai réglement et gouvernement des bergers et bergères*, travaux par M. Clévenot, Paris, 1979.
- FROISSART, J.: *L'épinière amoureuse*, éd. par A. Fournier, Paris, 1974.
- GERSON, J.: *Oeuvres complètes*, éd. par Mgr. Glorieux, vol. VII, 1960.
- La complainte de François Garin, marchand de Lyon (1466)*, éd. critique, Lyon, P.U.L., 1978.
- LANGLOIS, E.: «Les proverbes d'Etienne Legris», *B.E.C.*, 1900, pp. 569-601.
- *Le Livre des faits de Jacques de Lalaing*, cf. *Kervyn de Lettenhove: Oeuvres de Georges Chastellain*, Bruxelles, t. 8, 1866.
- *Le Ménagier de Paris*, éd. J. Pichon, Paris, 1847, 2 vols.
- MORAWSKI, J.: *Proverbes français antérieurs au xve siècle*, Paris, 1925.
- NOVARE, Philippe de: *Les quatre âges de l'homme*, pub. par M. de Fréville, Paris, 1888.
- LULLE, Raimond: *Doctrine d'enfant*, éd. A. Llinarès, Paris, Klincksieck, 1969.
- MARCHE, O. de la: *Mémoires et opuscules*, éd. H. Beaune, Paris, 4 vols., 1883-1888.

II. Etudes de sociologie

- Adolescence terminée, adolescence interminable*, pub. sous la direction de A. M. Alléon, Paris, 1985.
- BURSTIN, Dr. J.: *L'adolescent et son insertion dans le monde des adultes: aspects biologiques, personnels et sociaux*, Paris, 1988.
- HUERCE, P.; PAGAN-REYMOND, M.: *L'adolescence n'existe pas: histoire des tribulations d'un artifice*, Paris, 1990.
- *La crise d'adolescence*, Débats des psychanalistes avec des anthropologues, des écrivains, des historiens, des logiciens, des psychiatres et des pédagogues, prés. de M. Mannoni, Paris, 1984.
- LEHALLE, H.: *Psychologie des adolescents*, Paris, 1985.

3. Principales études historiques

- CONTAMINE, Ph.: *Guerre, Etat et Société en France à la fin du Moyen-Age*, Paris, 1972.
- Dictionnaire des Lettres françaises. Le Moyen Age*, éd. revue par G. Hasenohr et M. Zink, Paris, 1992.
- GAUVARD, C.: «*De grace especial*»: *crime, Etat et société en France à la fin du Moyen-Age*, Paris, 1991, 2 vols.
- HANAWALT, B.: *The ties that bound: peasant families in Medieval England*, Oxford, 1986.
- HERLIHY, D.; KLAPISCH, C.: *Les Toscans et leurs familles: une étude du Catasto de 1427*, Paris, 1978.
- Les entrées dans la vie: initiations et apprentissages*, XIIe Congr. de la Soc. des Historiens Médiévistes, Nancy 1981, P.U.N., Nancy, 1982.
- LE RIDER, P.: *Le chevalier dans le Conte du Graal de Chrestien de Troyes*, Paris, 1978.
- LONGERE, J.: *Oeuvres oratoires de maîtres parisiens au xiii^e siècle. Etude historique et doctrinale*, Etudes Augustiniennes, Paris, 1975, 2 vol.
- MARTIN, H.: *Le métier de prédicateur à la fin du Moyen-Age, 1350-1520*, Paris, 1988.
- PARISSE, M.: *Les nonnes au Moyen-Age*, Le Puy, 1983.
- Richesse du proverbe*, I. Le proverbe au Moyen Age, II. Typologie et fonction, études réunies par F. Suard et C. Buridant, Lille, 1984, 2 vol.
- ROSSIAUD, J.: «Fraternités de jeunesse et niveaux de culture dans les villes du Sud-Est à la fin du Moyen-Age», *Cahiers d'Histoire*, 21, 1976, 1-2.
- VAULTIER, R.: *Le folklore en France pendant la Guerre de Cent Ans d'après les Lettres de rémission du Trésor des Chartres*, Paris, 1965.